

**Assemblée générale**

Distr. générale  
18 avril 2008  
Français  
Original : anglais

**Soixante-deuxième session**

Point 113 d) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants des organes  
subsidiaires et autres élections : élection de quinze  
membres du Conseil des droits de l'homme**

**Lettre datée du 15 avril 2008, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous informer que le Pakistan a annoncé sa candidature aux élections au Conseil des droits de l'homme qui doivent se tenir en mai 2008 pour un mandat commençant en 2008 et se terminant en 2011.

La candidature du Pakistan à un siège au Conseil des droits de l'homme reflète son attachement profond à la cause des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans le contexte de cette candidature, et conformément aux dispositions de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, vous trouverez ci-joint un exposé des engagements pris volontairement par le Pakistan en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme (voir annexe).

*(Signé)* Munir Akram



**Annexe à la lettre datée du 15 avril 2008  
adressée au Président de l'Assemblée générale  
par le Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Concours apporté par le Pakistan à la cause  
de la promotion et de la défense des droits de l'homme  
et engagements qu'il a pris volontairement en la matière**

**(Résolution 60/251 de l'Assemblée générale)**

Le Pakistan a décidé de solliciter sa réélection à l'un des quatre sièges vacants revenant au Groupe des États d'Asie au Conseil des droits de l'homme pour un mandat commençant en 2008 et se terminant en 2011 lors des élections qui doivent se tenir en mai 2008.

Conformément aux dispositions de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, on trouvera ci-après un exposé du concours apporté par le Pakistan à la cause de la promotion et de la défense des droits de l'homme et des engagements qu'il a pris volontairement en la matière :

**Contribution à la promotion des droits de l'homme**

- Le Pakistan a joué un rôle clef dans la création du Conseil des droits de l'homme, un organe ayant pour vocation de promouvoir le dialogue, la coopération, le renforcement des capacités et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, compte dûment tenu des valeurs religieuses, culturelles et historiques des États Membres et de la situation socioéconomique propre à chacun d'eux.
- En sa qualité de membre fondateur du Conseil des droits de l'homme, le Pakistan a œuvré vigoureusement, en coopération avec d'autres membres, afin de poser des fondements solides et consensuels en vue de la création de la nouvelle structure du Conseil des droits de l'homme. En œuvrant efficacement à la réalisation du consensus, le Pakistan a joué un rôle constructif durant la première année du Conseil et contribué à l'élaboration d'accords critiques sur les modalités de l'examen périodique universel, l'examen du système des procédures spéciales et l'examen de la procédure de plaintes confidentielles (1503).
- La délégation pakistanaise contribue activement aux travaux du Conseil grâce à sa connaissance des problèmes, normes et principes en matière de droits de l'homme, ainsi que de la genèse complexe des accords qui sont maintenant à la base de l'activité du Conseil.
- Le Pakistan continue de présider le Groupe de travail de l'Organisation de la Conférence islamique sur les droits de l'homme à Genève (le Pakistan est aussi actuellement président de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères). À cet égard, le Pakistan s'est efforcé de surmonter les divergences et les malentendus qui se sont fait jour entre le monde islamique et l'Occident. À cette fin, il a participé à toutes les grandes initiatives visant à promouvoir le dialogue interculturel et l'harmonie entre les diverses sociétés

et cultures et a présenté des résolutions à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme pour promouvoir la coopération interconfessionnelle et interculturelle au service de la paix.

### **Progrès réalisés en ce qui concerne les engagements passés et futurs**

- Le Pakistan a honoré la plupart des engagements qu'il a pris lorsqu'il a été élu au Conseil des droits de l'homme en 2006. Le Gouvernement fédéral a décidé a) de ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, b) de signer le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et c) de signer la Convention contre la torture. Les formalités de ratification et de signature sont en train d'être accomplies.
- La création de la Commission nationale des droits de l'homme du Pakistan est en cours.
- Le Pakistan est déjà partie à la Convention internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, de la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant, et de conventions majeures de l'Organisation internationale du Travail, les conventions 100, 138, 182 et 111. Le Pakistan est également signataire de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des deux protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Une attention particulière est accordée à l'émancipation sociale et économique des femmes et à la protection des droits des autres groupes vulnérables, notamment les enfants et les minorités. Des campagnes de sensibilisation de la population aux droits de l'homme ont été entreprises dans le cadre des médias et d'un programme d'éducation afin de promouvoir le respect et l'observation des droits de l'homme dans la société.
- Le Pakistan a continué d'appuyer l'action du Conseil des droits de l'homme, fermement convaincu qu'il s'agit d'un organe majeur du système des Nations Unies de promotion et de protection des droits de l'homme. Le Pakistan a été parmi les premiers pays à appuyer le mécanisme d'examen périodique universel, innovation permettant au Conseil d'examiner efficacement la situation en matière de droits de l'homme au niveau mondial et de dissiper les craintes au sujet d'une éventuelle sélectivité. Le Pakistan sera parmi les premiers pays devant faire l'objet d'un examen dans le cadre de ce mécanisme.
- Le Pakistan a souligné à maintes reprises le rôle critique que joue le mécanisme des procédures spéciales en matière de droits de l'homme.
- Le Pakistan appuie également la participation active de la société civile et des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil.
- Le Pakistan est résolu à faire en sorte que le Conseil ait les moyens d'utiliser pleinement ses potentialités.
- S'il est réélu au Conseil des droits de l'homme pour la période allant de 2008 à 2011, le Pakistan continuera de contribuer activement à l'activité normative et opérationnelle du Conseil et appuiera les activités visant à promouvoir dans d'autres instances les principes les plus exigeants en matière de droits de l'homme.